Accusé de réception en préfecture

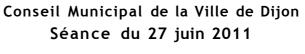
021-212102313-20110627-VD2011-2706069-DE

Date de signature : 06/07/2011

Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. DUPIRE - M. MARCHAND - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Renouvellement des membres

M. Le Maire, expose:

Mesdames, Messieurs,

L'article R.514-25 du code monétaire et financier stipule que le mandat des membres du conseil d'orientation d'une caisse de crédit municipal est de trois ans et qu'il est renouvelable.

Le mandat des membres du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon étant arrivé à son terme, il convient de renouveler les membres de cette instance.

Cette dernière peut être composée de six à vingt personnes. Par arrêté du 4 avril 2001, j'avais fixé le nombre de celles-ci à vingt . J'ai décidé , après avis de Madame la Directrice Générale de

69

l'établissement, de le ramener à douze, dont six élus par vos soins et six nommés par moi-même, en raison de leurs compétences.

L'objet du rapport est de procéder au renouvellement des membres élus.

Si vous suivez l'avis de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir désigner vos six représentants au Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.



Ont été désignés :

- M. Georges Maglica
- Mme Françoise Tenenbaum
- M. François Deseille
- Mme Nelly Metge
- M. Michel Julien
- M. Philippe Delvalée